

CODE DE CONDUITE

Date : 8 juin 2017.

Introduction

Le présent Code de conduite expose l'ensemble des normes et principes généraux de gouvernance d'entreprise et de comportement applicables à tous les membres d'*Incatema Consulting & Engineering, S.L.*, et valables pour définir les paramètres directeurs de la culture d'entreprise de la Société.

Le Code de conduite est un élément fondamental pour créer un climat de conformité et de respect des normes de conduite et principes éthiques d'Incatema de la part de ses Membres. C'est pourquoi il ne doit pas se limiter à énoncer des principes généraux mais doit aussi intégrer les principes qui pourraient être utiles à la Société pour limiter les risques pénaux.

Le principal objectif d'Incatema dans le cadre de son activité sur le marché national et international est de générer de la confiance et répartir la valeur au profit de ses clients, de la compétitivité des pays dans lesquels elle exerce son activité et des attentes de tous les membres de la Société.

Dans ce but, Incatema aspire à maintenir une relation de confiance dans les domaines nationaux et internationaux dans lesquels elle exerce son activité avec tous les agents sociaux et économiques avec lesquels elle est en relation, c'est-à-dire, les catégories de groupes, institutions ou personnes dont l'apport est indispensable à la réalisation des objectifs de la Société.

Destinataires

Le présent Code de conduite est destiné aux membres du Conseil d'administration, à ceux de la Direction de la Société, aux responsables des différents services et délégations ainsi qu'au reste des employés (ci-après les « **Destinataires** » ou « **Membres** »).

Incatema promouvra, dans la mesure du possible, l'adoption d'une conduite conforme aux principes éthiques du présent Code de conduite auprès de ses principaux fournisseurs et collaborateurs externes.

Ce Code de conduite est valable aussi bien en Espagne qu'à l'étranger, en tenant compte des différences culturelles, linguistiques, sociales et économiques des différentes régions dans lesquelles Incatema exerce son activité.

Mécanismes de mise en place

Des systèmes de contrôle seront mis en place afin d'évaluer le respect et l'application du Code de conduite au sein de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des principes éthiques et critères de comportement qu'il regroupe. La Société remettra le Code de conduite aux Destinataires et assurera le suivi de son respect, en mettant à profit les évaluations d'application du Programme.

Principes du code de conduite

Le Code de conduite a été élaboré d'après les principes et valeurs d'entreprise d'Incatema, et notamment :

- a) Principes éthiques : ils régiront, de manière générale, tout comportement ou agissement commercial d'Incatema auprès de tous les agents économiques et sociaux liés à son activité quotidienne et ceux auprès desquels elle prétend générer de la confiance.
- b) Critères de comportement des Destinataires : à l'égard de tout type d'agent économique et social avec lesquels la Société est en contact dans le cadre de son activité professionnelle, à savoir les clients, fournisseurs, employés, agents sociaux, organismes publics, entreprises de la concurrence et organismes supranationaux.

Voici les principes éthiques qui régiront la conduite des Membres de la Société :

- Respect de la loi et des droits de l'homme :

Les Membres d'Incatema respecteront strictement, à tout moment, l'ordre juridique en vigueur sur tous les territoires où Incatema développe ses activités commerciales, y compris toute réglementation applicable dans les pays, régions, états et villes correspondants.

Conformément aux dispositions précédentes, tout agissement d'Incatema et de ses Membres respectera scrupuleusement la réglementation applicable à chaque situation, les droits de l'homme et les libertés publiques. Par conséquent, toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, la protection contre l'exploitation des enfants par le travail et tout autre principe visé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte des Nations Unies en matière de droits de l'homme, droit du travail, droit environnemental et de lutte contre la corruption.

En ce qui concerne l'activité professionnelle d'Incatema, toute personne physique ou morale qui collaborerait ou serait liée à celle-ci, devra respecter consciencieusement l'ordre juridique en vigueur, le Code de conduite et les règlements internes de la Société.

- Qualité et excellence

Incatema oriente sa propre activité vers la satisfaction et la défense de ses clients, en répondant à toutes leurs demandes qui contribueraient à améliorer la qualité des services offerts.

En ce sens, l'objectif des activités techniques de recherche, développement, installation et maintenance d'Incatema est d'atteindre des normes de qualité d'excellence dans ses services.

- Réputation et prestige d'Incatema

Grâce à la vaste expérience de la Société dans son secteur et à une équipe humaine solvable, loyale et engagée en faveur des valeurs de la Société et son *savoir-faire*, Incatema jouit d'une solide réputation dans son secteur.

Tous les Membres d'Incatema s'engagent à participer à la tâche de consolidation du prestige et de la réputation de la Société.

- Protection et valorisation des ressources humaines

Les Membres d'Incatema constituent l'actif principal qui permet à la Société de respecter les objectifs définis dans le cadre de son activité commerciale. Par conséquent, Incatema promeut le développement professionnel de ses Membres, en tenant compte de l'équilibre possible entre les objectifs de la Société et les besoins et attentes de ses Membres.

Aussi, Incatema favorise l'adaptation continue et l'amélioration des compétences et capacités de l'ensemble de l'organisation. La prévention des Risques professionnels est notamment une question prioritaire pour la Société. Aussi, Incatema s'engage à appliquer toutes les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire les risques professionnels de tous les Membres qui exercent leur profession au sein de la Société.

- Respect et engagement en faveur de la communauté et de l'environnement

Incatema s'engage en faveur de la protection et du respect de l'environnement, c'est la raison pour laquelle sa philosophie d'entreprise

repose sur la réduction maximale des impacts négatifs de son activité sur l'environnement, la prévention de la pollution, et le respect de l'environnement. Dans ce but, la Société promeut la recherche et l'innovation visant à améliorer le développement de son activité, s'efforçant ainsi de former des Membres assurant leurs fonctions et responsabilités dans ce domaine.

Le principal engagement d'Incatema est en faveur de la communauté locale, nationale et internationale. Cet engagement se matérialise dans le développement et la promotion d'initiatives visant à améliorer la qualité de vie des personnes appartenant aux communautés ou régions où la Société mène à bien son activité et ses différents projets.

Les Membres d'Incatema s'engagent auprès de la Société à adopter un comportement proactif et participatif en accord avec l'engagement d'Incatema en faveur de la communauté.

- Confidentialité et transparence

L'information est l'un des principaux actifs d'Incatema pour la gestion et le développement de ses activités.

Les Membres auront accès aux informations qui seront nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et responsabilités au sein de la Société. L'utilisation de ces ressources s'effectuera avec un maximum de précaution, en préservant leur intégrité, leur caractère confidentiel et en appliquant les mesures nécessaires afin de minimiser les risques dérivés de leur divulgation et de leur usage à mauvais escient, interne ou externe, respectant ainsi leur obligation de secret de l'information à l'égard de la Société.

Incatema s'engage à transmettre les informations de la Société de manière complète et véridique afin de permettre aux groupes d'intérêt de se forger une opinion objective sur Incatema.

D'autre part, les critères de comportement spécifiques à l'égard de chacun des groupes et personnes avec lesquels Incatema est en relation dans le cadre de son activité commerciale, et réunis dans le présent Code de conduite, sont inspirés et appliqués dans le plus strict respect de l'ordre juridique, qui régira dans chaque cas leur application, en privilégiant l'application des Principes éthiques de la Société.

- Relations avec les clients

Honnêteté et responsabilité professionnelle

Toute relation avec les clients de la Société doit bénéficier d'un engagement maximal en matière d'honnêteté et responsabilité professionnelle, mais aussi respecter strictement la réglementation applicable aux relations avec les clients.

À cet effet, les engagements pris auprès des clients devront être respectés, et ces derniers devront être informés, avec suffisamment d'avance, de tout changement, modification, altération ou variation des accords verbaux ou écrits ; favorisant ainsi la transparence des relations de la Société et faisant preuve d'intégrité dans tous les agissements professionnels d'Incatema.

Contrats et activité promotionnelle auprès des clients

Les contrats à souscrire auprès des clients d'Incatema et l'activité promotionnelle avec ceux-ci devront être :

- i. clairs et directes ;
- ii. conformes à la réglementation en vigueur, évitant les pratiques abusives ou incorrecte d'une quelconque manière ; et
- iii. complets, de sorte que les clients disposent de toutes les informations pertinentes pour la prise de décisions et la souscription des contrats.

Confidentialité et vie privée

Toutes les informations appartenant aux clients devront être traitées avec une réserve et une confidentialité absolues. Par conséquent, ces informations ne pourront être fournies qu'aux seuls destinataires légitimes ou en cas de demande officielle, en disposant des garanties juridiques nécessaires.

Les contacts avec les clients devront être réalisés, lorsque cela s'avèrera opportun, dans un environnement qui garantit le secret et la confidentialité des conversations, négociations et documents utilisés.

Conflits d'intérêts

Tout lien, qu'il soit économique, familial, amical ou de toute autre nature, des Membres d'Incatema avec les clients, peut induire une altération de l'indépendance de la prise de décision et pourra impliquer un risque potentiel d'agissement déloyal, pouvant donner lieu à un conflit entre des intérêts particuliers et ceux de la Société. C'est pourquoi, l'Organe de contrôle devra être informé de telles circonstances, le cas échéant.

Sera considéré comme induisant un cas de conflit d'intérêts, la collision directe ou indirecte, de l'intérêt de la Société et l'intérêt personnel de l'un des Membres d'Incatema ou de l'un de ses proches, comme défini au paragraphe précédent.

De manière générale, Incatema n'acceptera pas les comportements qui compromettent l'indépendance de la Société ou de ses clients dans la prise de décisions.

Cadeaux, gratifications, dons et faveurs

Incatema n'accordera et n'admettra aucun type de cadeau ou gratification qui pourrait être interprété comme une action dépassant les pratiques commerciales ou de courtoisie normales.

En particulier, l'octroi de toute forme de cadeaux, gratifications ou faveurs à des clients qui pourrait avoir une influence sur l'indépendance de la prise de décision de ces derniers, ou qui pourrait induire la garantie de tout type de faveur à Incatema ou ses Membres est strictement interdit.

En tout état de cause, une précaution extrême sera prise afin d'éviter ce type de comportement dans les transactions internationales dans lesquelles Incatema interviendrait, au vu de la difficulté que peut supposer leur contrôle dans d'autres juridictions et marchés distincts du marché espagnol et de l'impact négatif que ces comportements peuvent avoir sur la réputation internationale de la Société.

Incatema s'abstiendra de toute pratique non autorisée par la législation en vigueur, les usages commerciaux ou les codes éthiques ou de conduite, dès lors que ceux-ci seront connus, des institutions ou organismes publics et avec les personnes morales avec lesquelles elle maintiendrait des relations professionnelles.

Toute gratification d'Incatema sera caractérisée par une valeur purement symbolique et une finalité de promotion de l'image de marque d'Incatema.

Tout cadeau offert, dans ce but, devra être géré et autorisé conformément aux protocoles d'entreprise.

Gestion des réclamations

Les Membres d'Incatema responsables des projets, ou les personnes de contact avec les clients dans le cadre du déroulement d'un projet, s'engagent à traiter, répondre, canaliser et, le cas échéant, résoudre toute plainte des clients.

Opportunités commerciales

Aucun Membre ne pourra utiliser le nom d'Incatema ou invoquer sa catégorie professionnelle pour la réalisation d'opérations pour son propre compte ou celui de personnes associées.

Par conséquent, aucun Membre ne pourra réaliser, pour son propre bénéfice ou celui de personnes associées, un investissement ou toute autre opération liée aux actifs d'Incatema, dont il aurait eu connaissance du fait de l'exercice de sa profession, lorsque l'investissement ou l'opération aura été offert à Incatema ou que cette dernière y aurait un quelconque intérêt, dès lors que la Société n'aura pas refusé cet investissement ou opération sans l'influence du Membre en question.

- Relations avec les fournisseurs et autres collaborateurs.

Relations d'Incatema avec les fournisseurs

Du fait des défis exigeants et des exigences légales de chaque région, le marché international de la réalisation de projets d'ingénierie et audit exige un comportement de collaboration entre Incatema et ses fournisseurs. Par conséquent, les fournisseurs de produits et services offerts à la Société sont perçus comme des professionnels ou collaborateurs de l'entreprise dans le monde entier.

Aussi, afin de respecter les normes de qualité de la Société, les relations d'Incatema avec ses fournisseurs sont soumises à un rigoureux contrôle de qualité, conformité et excellence.

Les relations d’Incatema avec ses fournisseurs seront toujours formalisées par contrat écrit, définissant des relations claires, évitant ainsi des formes de dépendance.

Choix des fournisseurs et collaborateurs

Les processus de choix des fournisseurs et/ou collaborateurs de la Société doivent être caractérisés par la recherche de compétitivité et qualité, garantissant l’égalité des chances entre eux.

Les directeurs de service chargés de rechercher des fournisseurs et/ou collaborateurs pour le développement d'une activité, devront fournir à la Direction d’Incatema, au minimum, trois budgets provenant de différents fournisseurs et/ou collaborateurs, afin de décider du candidat le plus approprié pour l’activité.

Dans le cas où le fournisseur et/ou collaborateur, dans le cadre de sa propre activité pour Incatema, adopterait des comportements non conformes aux principes généraux du présent Code de conduite, ou contraires à la réglementation en vigueur, la Société aura la légitimité d’adopter des mesures opportunes, et pourra refuser la collaboration avec ce fournisseur à l’avenir.

Relation avec les agents commerciaux

Les agents commerciaux constituent un élément fondamental de la stratégie commerciale d’Incatema. Tout comme c’est le cas pour les fournisseurs et/ou collaborateurs, l’image que projette la Société à ses clients est intimement liée aux agissements professionnels des agents.

Par conséquent, Incatema exigera de tous les agents avec lesquels elle collaborera et qui représenteront la Société dans des transactions commerciales, nationales ou internationales, la connaissance et le strict respect du présent Code de conduite, ainsi que la plus grande diligence dans l’exercice de leur activité.

Indépendance

La décision d’achat d’actifs ou la souscription de services sera réalisée, à tous niveaux, en toute indépendance. Tout lien économique, familial ou de quelque nature que ce soit devra tenir compte des dispositions visées au paragraphe « conflit d’intérêts ».

Cadeaux, gratifications, dons et faveurs

Les dispositions de ce paragraphe relatives aux clients d’Incatema seront applicables.

Les services ayant la capacité de réaliser des achats devront, le cas échéant, prendre toutes les précautions pour éviter ce type de pratiques.

- Relations avec les entreprises de la concurrence.

Relation d’Incatema avec la concurrence

Du fait de la nature du marché sur lequel la Société réalise son activité commerciale, Incatema sera en concurrence avec les mêmes entreprises dans différentes régions, celles-ci se connaissant donc au sein de leur secteur, afin d’obtenir les appels d’offre et adjudications des projets.

Les relations avec les entreprises concurrentes respecteront à tout moment la réglementation en vigueur en matière de concurrence.

Les Membres d’Incatema s’abstiendront à tout moment de diffuser tout type d’information fausse ou de rumeurs sur les entreprises de la concurrence.

- Ressources humaines

Embauche du personnel et promotion professionnelle

Incatema évite toute forme de discrimination à l’égard de ses Membres dans l’exercice de leur profession et de leurs fonctions au sein de l’organigramme de la Société.

Dans les processus de gestion et valorisation des personnes, ainsi que dans les processus de sélection et promotion professionnelle, les décisions prises sont basées sur l’adaptation des profils des professionnels aux fonctions du poste à occuper, et eu égard au mérite.

L’accès aux fonctions et postes est établi en tenant compte des compétences et capacités des candidats.

Formation

Incatema met à disposition de tous les Membres des outils d’information et de formation afin d’améliorer leurs compétences spécifiques et favoriser le développement professionnel des personnes.

La formation répond aux besoins objectivement fixés de la Société et tient compte du développement professionnel des personnes.

En ce sens, Incatema s'engage à offrir les sessions qui seraient nécessaires pour que les Membres d'Incatema disposent des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et obligations professionnelles dans le respect de la Politique de conformité pénale, et en particulier le présent Code de conduite et les contrôles internes établis dans le programme. Ces sessions ont un caractère obligatoire pour tous les Membres de la Société et leur absence injustifiée sera considérée comme une infraction grave. Ce manquement fera donc l'objet de la sanction correspondante par l'Organe de contrôle.

Égalité des sexes

Les Membres d'Incatema respecteront le droit à l'égalité de traitement et d'opportunités entre femmes et hommes. En général, ils promouvront activement l'absence de toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur le sexe, et la défense et l'application effective du principe d'égalité entre hommes et femmes dans le domaine professionnel, progressant ainsi dans la mise en place de mesures qui favoriseront la conciliation de la vie personnelle et professionnelle.

La Société adoptera les mesures et décisions opportunes face à tout agissement qui constituerait ou causerait une discrimination fondée sur le sexe.

Hygiène et sécurité au travail

Incatema s'engage à maintenir et développer le système de Prévention des risques professionnels mis en place en prenant en charge la protection des travailleurs comme principal objectif en la matière et en impulsant l'intégration de la Prévention à tous les niveaux de la Société.

De même, Incatema adoptera les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire les risques, en garantissant le respect des exigences légales applicables, en encourageant la consultation et la participation des travailleurs, et en sensibilisant tous les employés à la prévention des risques.

Intégrité morale

Incatema s'engage à veiller à l'intégrité morale de son personnel en garantissant le droit à des conditions de travail respectueuses de la dignité de la personne. C'est pourquoi la Société protège ses Membres contre les actes de violence psychologique et lutte contre toute attitude ou comportement discriminatoire ou nuisible à la personne, ses convictions et ses préférences.

La Société adoptera les mesures nécessaires pour empêcher et, le cas échéant, corriger le harcèlement sexuel ou moral et toute autre forme de violence ou discrimination, évitant chez tous les professionnels d'Incatema des comportements ou discours qui pourraient heurter la sensibilité de la personne.

- Relations avec les organismes publics

Légalité et intégrité des relations avec les organismes publics

Le développement de l'activité d'Incatema exige d'intervenir de manière habituelle dans des concours et appels d'offres publics, aussi bien au niveau national qu'à l'étranger. Ceci implique le besoin d'être habituellement en contact avec des organismes publics, autorités et fonctionnaires nationaux, étrangers ou internationaux.

Les relations avec les organismes publics avec lesquels Incatema devra interagir se dérouleront conformément au principe du plus strict respect de l'ordre juridique applicable.

Incatema portera une attention toute particulière au strict respect de la réglementation fiscale, de sécurité au travail et de prévention du blanchiment de capitaux applicable du fait des obligations contractées auprès des administrations publiques, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger.

Cadeaux, gratifications, dons et faveurs

Les dispositions de ce paragraphe relatives aux clients d'Incatema seront applicables.

De manière générale, Incatema n'accordera à aucun fonctionnaire public, autorité ou organisme public et n'admettra d'eux aucun type de cadeau ou gratification qui pourrait être interprété comme une action dépassant les pratiques de courtoisie normales.

En particulier, l'octroi de toute forme de cadeau, gratification ou faveur à des fonctionnaires publics espagnols ou étrangers, agents d'audit, conseillers, etc., qui pourraient influencer l'indépendance de jugement de tout organe de décision ou induire la garantie de tout type de faveur.

La Société s'abstiendra de toute pratique non autorisée par la législation en vigueur, les usages commerciaux ou les codes éthiques ou de conduite, lorsque ceux-ci seraient connus, des administrations ou organismes publics avec lesquels elle maintient des relations professionnelles.

Toute gratification d'Incatema sera caractérisée par une valeur uniquement symbolique et une finalité de promotion de l'image de marque de la Société. Tout cadeau offert, dans ce but, devra être géré et autorisé conformément aux protocoles établis par la Société.

Partis politiques

Conformément à la législation de chaque pays dans lequel un projet sera mené, Incatema s'abstiendra de réaliser toute activité interdite en rapport avec le financement des partis politiques ou de parrainage d'événements dont la seule fin serait politique.

De même, la Société s'abstiendra de réaliser tout type de pression, directe ou indirecte, de nature politique.

Droit de la concurrence et organismes de régulation

Incatema respecte et s'engage à continuer à respecter toute réglementation locale, nationale ou internationale en matière de droit de la concurrence et exercera, quand cela sera nécessaire, son devoir de collaboration avec les autorités qui régulent le marché.

▪ Relations avec la communauté et l'environnement

Politique environnementale

Préalablement au début de tout projet et lorsque les circonstances le requerront, Incatema fera appel à une entreprise spécialisée chargée d'évaluer l'impact environnemental dudit projet sur le sol, le sous-sol, l'air et l'eau de la région.

Communauté locale, nationale et internationale

Incatema a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et la production de richesses, aussi bien par la prestation de ses services qu'au travers du développement de ses projets, dans certaines conditions, par la promotion du développement économique, social ou culturel des communautés où ses projets sont développés.

- Traitement des données personnelles, informations confidentielles et obligation de secret

Document de sécurité

Incatema dispose d'un Document de sécurité qui définit la politique interne de traitement des données personnelles et les mesures de sécurité applicables aux fichiers contenant des données de cette nature sous la responsabilité de la Société.

Seuls les Membres d'Incatema qui devront traiter des données personnelles pour le développement des fonctions et obligations inhérentes à leur poste et leur responsabilité professionnelle, auront accès à celles-ci et devront connaître les mesures de sécurité applicables au traitement des données personnelles en question.

Informations confidentielles

Sera considérée comme information confidentielle toute information technique, juridique, économique, commerciale, organisationnelle ou de tout autre type appartenant à Incatema, qui par sa nature, pourrait être considérée comme confidentielle, indépendamment de son support ou des moyens utilisés pour sa révélation, ainsi que toute analyse, recueil, étude, résumé ou extrait que tout Membre aurait élaboré à partir de l'information/documentation initialement divulguée à la Société.

Tous les Membres d'Incatema ont l'obligation expresse de maintenir la confidentialité absolue et la réserve sur toute information cataloguée comme confidentielle qu'ils connaîtraient ou dont ils auraient eu connaissance dans le cadre de leurs fonctions et obligations professionnelles.

Le devoir de confidentialité de tous les Membres de la Société perdurera pendant toute la durée professionnelle ou commerciale de la relation avec Incatema et durant les deux années suivant son extinction.

Obligation de secret

Les Membres d'Incatema qui interviendraient dans toute phase du traitement des données personnelles seront tenus au secret professionnel de ces données et au devoir de les conserver.

Cette obligation subsistera un an après l'extinction de leurs relations avec la Société.